

QUESTIONNAIRE :**COMMENT APPLIQUEZ-VOUS OU COMPTEZ-VOUS APPLIQUER LE DÉCRET SON ?**

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de concerts, les problèmes liés à l'application de la nouvelle réglementation sonore restent d'actualité et font partie intégrante de la relance de notre secteur.

Dès sa parution en août 2017, AGI-SON a alerté les ministères co-signataires des différents points de blocages identifiés par le spectacle vivant musical. Les craintes des professionnels ont été entendues, comme en témoigne la prise de parole du Ministre de la Culture aux BIS en janvier 2020, cette annonce reste à concrétiser. Pour enclencher la prochaine étape, AGI-SON invite l'ensemble des professionnels et structures impliqués dans l'organisation, l'accueil et le contrôle d'événements culturels diffusant des sons amplifiés, à répondre à son enquête.



L'objectif est d'évaluer votre compréhension de la nouvelle réglementation sonore (décret 2017-1244 du 7 août 2017) et la façon dont vous avez commencé à l'appliquer ou à le contrôler, les éventuels problèmes rencontrés ou encore comment vous comptez l'appliquer si ce n'est déjà fait.

Vos réponses sont essentielles, elles permettront de dresser un état des lieux précis, de nourrir les échanges d'AGI-SON avec les ministères concernés et de poursuivre le travail de l'association dans l'accompagnement de la mise en application du décret.

À QUI S'ADRESSE LE QUESTIONNAIRE ?

L'ensemble des professionnels concernés par la réglementation :

- Professionnels du spectacle vivant (à des fonctions techniques ou administratives)
- Professionnels des collectivités territoriales (à des fonctions techniques ou administratives)
- Agents en charge des contrôles
- Bureaux d'étude acoustique
- Prestataires de service

ENQUÊTE ANONYME / TEMPS DE RÉPONSE : 15 MINUTES



**RÉPONDRE AU
QUESTIONNAIRE**

Lien pour partager le questionnaire : <https://bit.ly/2E3EvMK>